

**Dossier :** 02 19 07

**Date :** 20031126

**Commissaire :** M<sup>e</sup> Christiane Constant

**M<sup>me</sup> X**

Demanderesse

c.

**Groupe Santé Médisys inc.**

Entreprise

---

## DÉCISION

---

### L'OBJET DU LITIGE

#### DEMANDE D'EXAMEN DE MÉSENTENTE EN MATIÈRE DE RECTIFICATION

[1] La demanderesse s'adresse, le 11 octobre 2002, au Groupe Santé Médisys inc. (l'« entreprise ») afin de faire retirer de son dossier tout ce qui a trait à une expertise médicale relative à sa santé mentale, de lui retourner ces documents et de n'en conserver aucune copie.

[2] N'ayant pas reçu de réponse, la demanderesse soumet, le 3 décembre suivant, à la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») une demande d'examen de méésentente sur le refus présumé de l'entreprise à procéder au retrait de ladite expertise de son dossier.

### **L'AUDIENCE**

[3] L'audience est entendue, le 20 novembre 2003, en présence de la demanderesse qui est représentée par son procureur, M<sup>e</sup> Rénald Boudreau, et en l'absence de l'entreprise.

### **LA PREUVE**

[4] La demanderesse avise la soussignée, au début de l'audience, qu'elle se désiste de sa demande et signe un formulaire de désistement à cet effet.

### **LA DÉCISION**

[5] La Commission prend donc acte du désistement que la demanderesse a signé à l'audience.

[6] **POUR CES MOTIFS, LA COMMISSION :**

**PREND ACTE** du désistement de la demanderesse, à l'audience, de sa demande d'examen de mécontentement sur la rectification du dossier la concernant que détenait Groupe Santé Médisys inc.;

**FERME** le présent dossier portant le n<sup>o</sup> 02 19 07.

**CHRISTIANE CONSTANT**  
Commissaire

Montréal, le 26 novembre 2003

M<sup>e</sup> Rénald Boudreau  
AUDET HACHÉ & ASSOCIÉS  
Procureurs de la demanderesse